Les Paniers de Versonnex

(Juin 2022)

(http://www.paniers.versonnex.fr/)

Bulletin d'adhésion

Remplissez ce formulaire si vous désirez vous abonner à certains produits proposés par l'association.

Je soussigné(e)

Nom : ..... Prénom :.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Portable : .....

Adresse électronique : *(merci d'écrire en majuscules)*

sollicite mon adhésion à l'association Les Paniers de Versonnex et déclare avoir pris connaissance des points ci-après.

Droits : L'adhésion donne droit de s'abonner aux produits proposés par l'association.

Responsabilités : Je m'engage en outre à :
- régler une cotisation annuelle de 10€ par chèque au nom des « Paniers de Versonnex ».
- prendre connaissance de la « fiche d'information » et respecter les termes y figurant.
- traiter de façon confidentielle le code d'entrée du local de distribution.

Durée de l'adhésion : L'adhésion est annuelle, avec tacite reconduction en fin de saison culturale.

Droit à l'image
- Les personnes qui ne désirent pas être sur les photos doivent se mettre en retrait.
- Les adhérents autorisent la diffusion de photographies prises dans le cadre de l'activité de l'association à des fins de représentation (site, réseaux sociaux, etc.) □ Oui □ Non

Groupe WhatsApp
- □ Oui, je désire participer au groupe WhatsApp de l'association (numéro de portable ci-dessus).

Fait en 2 exemplaires à ....., le .....

Signature de l'adhérent, précédé de la mention « lu et approuvé » : .....

Ce bulletin, ainsi que le chèque de cotisation de 10€, est à apporter durant les distributions ou à déposer/envoyer à Wendy CHOQUET, 51 rue Voilnans, 01210 Versonnex.

Adhésion à l'association

1. L'association « Les Paniers de Versonnex » (Siège social : Mairie de Versonnex, chemin Levé, 01210 Versonnex) a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Cependant, en cas de difficultés dans son application, elle s'attachera à proposer une solution.
2. L'adhérent doit faire partie de l'Association "Les Paniers de Versonnex" en payant sa cotisation pour souscrire un contrat auprès des producteurs.
3. L'adhérent doit venir prendre ses produits commandés durant l'heure de distribution. Passé l'heure de fin de la distribution, ni la disponibilité, ni la qualité des produits ne sont garantis. L'association « Les Paniers de Versonnex » ne peut être tenue responsable de produits qui n'ont pas pu être récupérés aux heures indiquées ou qui ont été récupérés en mauvais état.
4. L'adhérent bénévole intervient sur les exploitations sous sa propre responsabilité et dégage les producteurs de la leur.